

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Auvergne-Rhône-Alpes

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : le Département de la Savoie.

SERVICE GESTIONNAIRE : Conseil Départemental de Savoie - Service Affaires Agricoles et Européennes

CODE ET INTITULE : ARA-OI1833 Auvergne-Rhône-Alpes_2025-Département de la Savoie-Encadrement et accompagnement en ateliers et chantiers d'insertion ACI - AAP-P1OSH

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

1.h Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Les structures éligibles sont les structures définies à l'article L 5132-15 du code du travail, à savoir les structures conventionnées par l'Etat en tant qu'ateliers et chantiers d'insertion. Elles devront être en capacité d'assurer l'accompagnement et l'encadrement des publics et respecter les règles de gestion communautaire.

Les financements européens sont exclusivement attribués à des opérations individuelles portées par des personnes morales.

Le dossier doit être déposé par la structure qui supporte les dépenses du projet.

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 1 000 000 €



Financé par
l'Union
européenne

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 03/11/2025

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 16/01/2026

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

Le Fonds Social Européen plus (FSE+) est l'un des deux fonds structurels de l'Union européenne, avec le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), qui contribuent à la politique de cohésion économique et sociale de l'Union européenne.

Responsable de l'action sociale sur son territoire, le Département intervient pour :

- Favoriser la qualité de vie des habitants sur les territoires dans une logique de cohésion sociale et de solidarité ;
- Assurer l'accès des personnes les plus défavorisées et les plus vulnérables à leurs droits et favoriser leur autonomie ;
- Piloter la politique médico-sociale départementale selon les compétences attribuées au Département dans un souci d'efficience.

Le domaine de l'Insertion

En Savoie, le Schéma départemental social et médico-social unique défini sur cinq ans (2020 - 2024) organise le rôle de chef de file du Département sur ses compétences, en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels, locaux et associatifs du territoire. L'ambition est de faciliter la transversalité des politiques publiques pour assurer une prise en charge centrée sur la personne tout au long de sa vie, dans le cadre d'un parcours coordonné.

C'est le socle d'intervention du Département en matière sociale.

Le rôle de chef de file du Conseil Départemental dans la définition et la conduite de la politique d'insertion se concrétise par l'élaboration d'un Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi (PDIE), qui a pour vocation de :

- Définir la politique départementale d'accompagnement social et professionnel,
- Recenser les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion,
- Planifier les actions d'insertion correspondantes.

Depuis 2004, « le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'Etat, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale. Il coordonne les actions menées sur son territoire ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale. Il coordonne les actions menées sur son territoire qui y concourent » (art. L121-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Les Départements sont ainsi chefs de file de l'inclusion.

La Loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion a réaffirmé la compétence des Départements dans ce domaine et a fait évoluer la gouvernance de l'insertion en prévoyant la mise en place de Pactes territoriaux d'insertion (PTI) sous la responsabilité des Départements (articles L263-1 et L263-2 du CASF).

Par ailleurs, la loi de modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014 a renforcé le rôle du Département en matière de solidarités territoriales et d'action sociale notamment.

Le Département de la Savoie a défini sa politique d'insertion, par délibération, le 4 mars 2022, de son programme départemental d'insertion par l'emploi 2022-2024, prorogé pour l'année 2025. Pour répondre aux besoins des savoyards en difficulté d'insertion et plus particulièrement des personnes allocataires du revenu de solidarité active

(RSA), le Département s'appuie sur un large réseau de partenaires afin de proposer une offre d'insertion sociale et professionnelle riche et diversifiée.

Élaboré en cohérence avec les autres politiques de solidarité, qu'elles émanent des partenaires du territoire, de l'État ou de l'Union européenne, le PDIE 2022-2025 s'inscrit dans la continuité des programmes précédents. Il renforce la visée professionnelle des accompagnements, répondant ainsi aux orientations nationales qui font de la reprise durable d'activité, l'objectif final de tout parcours d'insertion.

Le PDIE 2022-2025 identifie trois enjeux transversaux qui s'inscrivent dans la mise en œuvre de la loi plein emploi du 18 décembre 2023 :

1. Intensifier les parcours d'accompagnement des bénéficiaires du RSA en cohérence avec les objectifs du plan pauvreté
2. Prioriser l'insertion professionnelle en multipliant les parcours d'insertion qui visent la reprise d'activité et en développant les liens avec les acteurs du monde économique notamment dans les secteurs en tension



3. Proposer des actions de remobilisation et de levée des freins périphériques mobilisables par les référents.

Cet appel à projet est en articulation avec l'axe n° 2 – prioriser l'insertion professionnelle, fiche action

2.1.2 – mobiliser les structures d'insertion par l'activité économique pour multiplier les opportunités d'accès à l'emploi du Plan Départemental d'Insertion par l'emploi.

Il porte uniquement sur les chantiers d'insertion qui permettent d'amorcer par le moyen d'une expérience de travail encadré, l'insertion à la vie active des personnes rencontrant des difficultés pour définir un projet professionnel adapté ou pour accéder à un emploi. L'activité salariée en CDDI peut constituer une première étape de mise en situation de travail dans un parcours de professionnalisation.

Diagnostic

Malgré un taux de chômage faible 5,7% au 2ème trimestre 2025 (donnée INSEE provisoire) contre 5,2% au 2eme trimestre 2024. La Savoie compte, à fin juin 2025, 6 000 allocataires du RSA. 5 811 adultes relèvent des droits et devoirs liés au RSA notamment par la contractualisation de leur démarche d'insertion.

Parmi les bénéficiaires du RSA :

- 30 % des foyers allocataires du RSA sont des personnes seules avec enfants et à 93% des femmes,
- 45% des foyers allocataires du RSA sont présents dans le dispositif depuis 49 mois et plus,
- 26% des foyers allocataires ont plus de 50 ans

La Savoie, notamment dû à son activité touristique, compte de nombreux emplois saisonniers y compris avec des statuts de travailleurs non-salariés

L'impact économique de la crise sanitaire s'est accompagné de chocs profonds sur l'emploi et sur l'accès à l'emploi pour les personnes les plus défavorisées. Le département enregistre de fortes fractures sur le marché de l'emploi. Les contrats à durée déterminée et précaires se multiplient et certains groupes sociaux demeurent exclus ou désavantagés. Or l'inclusion dans l'emploi représente le premier gage de sortie de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) représente un véritable levier de développement des compétences et de qualification pour les publics en insertion. Il participe à la consolidation du projet professionnel et facilite ainsi l'accès à l'emploi durable. L'IAE est un parcours de transition qui associe une

mise en situation de travail rémunéré et un accompagnement socioprofessionnel. Ce parcours doit permettre aux personnes de lever des freins sociaux et d'acquérir des compétences facilitant leur accès au marché du travail. Politique qui relève de la compétence de l'État, l'intervention du Département s'inscrit dans une logique de complémentarité et de soutien. En Savoie, le Département cofinance l'aide aux postes d'insertion (CDDI) pour les bénéficiaires du RSA recrutés en ateliers chantiers d'insertion (ACI) et soutient la structuration du secteur.

Par ailleurs, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) embauchent des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Elles organisent le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation des salariés en vue d'une insertion professionnelle durable. La Savoie compte :

- 13 entreprises d'insertion (EI) : 410 équivalents temps plein (ETP) d'insertion en 2024,
- 19 ateliers et chantiers d'insertion (ACI) : 250 ETP d'insertion en 2024
- 2 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) : 24 ETP d'insertion en 2024,
- 1 association intermédiaire (AI) : 8 ETP d'insertion en 2024.

Comme tous les employeurs, dans un contexte de quasi plein-emploi, les SIAE rencontrent d'importantes difficultés de recrutement alors même qu'elles ont un niveau d'activité élevé. Le travail mené par ces structures est indispensable sur notre territoire et le Département de la Savoie au travers le FSE + mais également en articulation avec le PDIE souhaite intensifier son soutien auprès de cette filière.

Stratégie

Pour relever ce défi, le FSE+ se veut être un instrument au déploiement de la stratégie nationale.

À travers la priorité 1 objectif spécifique H (P1OSH) Le programme national FSE+ Emploi

- Inclusion - Jeunesse – Compétences, entend soutenir des actions permettant un accompagnement social des plus vulnérables, sans le rattacher à une finalité d'accès ou retour à l'emploi, en vue de leur remobilisation et intégration à la société.

-

Pour relever ce défi, le FSE+ se veut être un instrument au déploiement de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. **À travers la priorité 1 objectif spécifique H (P1OSH) Le programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse – Compétences** entend soutenir des actions permettant un accompagnement social des plus vulnérables, sans le rattacher à une finalité d'accès ou retour à l'emploi, en vue de leur remobilisation et intégration à la société.

THÈME : Encadrement et accompagnement en ateliers et chantiers d'insertion ACI



